

# DÉNOMINATION

*d'un chemin* (Commune des Eaux Vives).

---

Du 18 Avril 1905

---

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune des Eaux-Vives en date du 28 Mars 1905 par laquelle ce Conseil décide de dénommer *chemin Bisot* le chemin actuellement sans issue créé dans les terrains de M. H. Deonna (ancienne parcelle N° 64) perpendiculaire au chemin Rieu.

Certifié conforme :

*Le Chancelier*, Théodore BRET.

---

---